

IMPORTANT

Le bon renseignement de cette fiche est indispensable pour un traitement RAPIDE de la licence.

UN DOSSIER INCOMPLET EST UN DOSSIER REJETE PAR LA LIGUE

Merci de veiller à renseigner ➤ numéro de portable et adresse mail,
Ils nous permettent de vous contacter tout au long de la saison

TARIFS DES LICENCES

Catégories	TARIFS
Seniors 2008 et avant	226 €
Moins 18 ans de 2009 à 2011	205 €
Moins 13 et 15 ans de 2012 à 2015	169 €
Moins 9 et 11 ans de 2016 à 2019	154 €
Premier pas de 2020 à 2021	129 €
Babyhand de 2022 à 2023	89 €
Joueur Dirigeant	154 €
Dirigeant	79 €

TARIFS FRAIS MUTATIONS – sont à la charge du licencié

Catégories	TARIFS
+ 16 ans	214 €
12 à 16 ans	119 €
11 ans et moins	GRATUIT

TARIFS SPECIAUX LICENCES « FAMILLES »

Lorsque dans la famille, il y a plusieurs licenciés, **LICENCE DIRIGEANT NON COMPRISE**, les cotisations se décomposent comme suit :

- TROISIÈME LICENCE** ➤ Réduction de 20 % sur la moins chère
Au-delà ➤ Réduction de 30 % sur la moins chère

Les réductions ne sont pas cumulables

LES RENSEIGNEMENTS CI-DESSOUS SONT IMPERATIFS POUR UNE BONNE GESTION DE VOTRE DEMANDE

NOM PRÉNOM DU LICENCIÉ DATE et LIEU DE NAISSANCE.....

POSTE..... LATÉRALITÉ TAILLE..... ADRESSE MAIL Tél.....

(En majuscules pour une meilleure lecture SVP)

ADRESSE POSTALE

POUR LES MINEURS :

NOM PRÉNOM du PÈRE.....ADRESSE MAIL (En majuscules SVP).....

N° PORTABLE..... N° DOMICILE.....

NOM PRÉNOM de la MÈREADRESSE MAIL (En majuscules SVP).....

N° PORTABLE..... N° DOMICILE.....

LICENCE : CATÉGORIE MONTANT..... ☐ PREMIÈRE DEMANDE ☐ RENOUELEMENT

Je reconnais avoir pris connaissance des informations figurant sur la fiche de renseignements et déclare adhérer à l'US Saintes Handball en respectant la charte du club.

Fait à le

SIGNATURE :

Si MINEUR, SIGNATURE DE L'UN DES PARENTS :

MODE DE REGLEMENT

Vous avez la possibilité de demander un échelonnement de vos paiements

(Maxi en 3 fois / 3 mois à suivre et au plus tard le 31 Déc. 2026)

Dans ce cas, merci d'indiquer au dos des chèques la date d'encaissement désirée.

Paiement carte ou 1 seul chèque N°..... Montant :

Echelonnement :

Chq N° ou Hello Asso Montant : Mois :

Chq N° ou Hello Asso Montant : Mois :

Chq N° ou Hello Asso Montant : Mois :

Chèques vacances Nb..... X € =.....€

Ticket Sport =.....€

Pass'Sport =.....€

Espèces : =.....€

Total de.....€

AUCUN REMBOURSEMENT NE SERA POSSIBLE UNE FOIS LA LICENCE ACCORDEE PAR LA FFHB

CRÉATION (PREMIÈRE DEMANDE)

MINEUR

1 La fiche de renseignements complétée, datée, signée à nous retourner pour permettre la création du lien de la licence.

➡ *Un mail de la Fédération vous demandera de valider votre adresse mail et de compléter le formulaire de licence.*

DOCUMENTS A ENREGISTRER DIRECTEMENT SUR LE FORMULAIRE DE LICENCE DE LA FEDERATION :

2 Un justificatif d'identité

Carte d'identité ou Passeport attestant de la nationalité ou page du livret de famille concernant le demandeur uniquement ou Acte de naissance.

3 L'Attestation Questionnaire de santé

Si vous remettez le document papier : Seule la 1^{ère} page est cochée et complétée et remise comme justificatif
La 2^{ème} page reste confidentielle et est conservée par le représentant légal du mineur

4 Une photo d'identité, récente (ou photo format d'identité).

Elle sera valable 3 saisons et disparaîtra automatiquement la 4^{ème}

5 L'autorisation parentale complétée, datée et signée

OBLIGATOIRE pour tout licencié né en 2009 et plus à la date de la demande.

MAJEUR

1 La fiche de renseignements complétée, datée et signée à nous retourner pour permettre la création du lien de la licence.

➡ *Un mail de la Fédération vous demandera de valider votre adresse mail et de compléter le formulaire de licence.*

DOCUMENTS A ENREGISTRER DIRECTEMENT SUR LE FORMULAIRE DE LICENCE DE LA FEDERATION :

2 Un certificat médical Il devra obligatoirement comporter :

- ✓ le nom et prénom du futur licencié
- ✓ sa date de naissance
- ✓ la mention spécifique « apte à la pratique sportive du handball en compétition ou en loisir »
- ✓ la signature du médecin
- ✓ son tampon sur lequel doit figurer sa qualité ainsi que son numéro répertoire RPPS sauf si déjà
- ✓ indiqué sur l'imprimé propre du médecin

Il peut être complété par un REMPLAÇANT ou UN INTERNE :

Remplaçant ➤ les documents du médecin titulaire seront utilisés; Il biffera le nom du titulaire et indiquera sa qualité de remplaçant et son identité.
Il apposera son propre tampon où figurera son RPPS

Interne ➤ S'il n'est pas encore enregistré à l'ordre des médecins (Interne)
Il doit fournir son numéro de licence et apposer le tampon complet du médecin référent.

Le certificat sera valable 3 saisons et disparaîtra automatiquement la quatrième

3 Une pièce d'identité Carte d'identité ou Passeport Le permis de conduire sera accepté

4 Une photo d'identité récente (ou photo format d'identité)

Elle sera valable 3 saisons et disparaîtra automatiquement la 4^{ème}

POUR TOUS, le règlement :

par chèque bancaire (échelonnement possible en 3 CB) ou par carte bancaire ou HelloAsso sur le formulaire de licence (Selon tarifs et tranches d'âges indiqués sur tableau « tarifs » plus haut),

Nous acceptons les chèques sport ANCV, le pass'sport et le ticket sport du collège.

RENOUVELLEMENT

DOCUMENTS A ENREGISTRER DIRECTEMENT SUR LE FORMULAIRE DE LICENCE DE LA FEDERATION :

MINEUR

- 1 Attestation questionnaire de santé (Voir instructions « Créations »)
- 2 Autorisation Parentale
- 3 Photo d'identité récente N'est valable que 3 saisons - A renouveler si antérieur à 2023/2024
Ou photo format d'identité S'efface automatiquement

MAJEUR

- 1 Certificat médical si antérieur au 01/06/2024 ➡ S'efface automatiquement
Voir précisions sur les instructions FFHB « Création »
- 2 Attestation questionnaire de santé - Voir « Création »
- 3 Photo d'identité Voir au-dessus « Mineur »

L'ATTESTATION D'HONORABILITÉ

SEULS, les licenciés MAJEURS ayant une fonction d'encadrant sportif pour mineurs, médical et paramédical, arbitre, table de marque, accompagnateur d'équipes, dirigeants, bénévoles **DEVRONT remplir ce document.**

Lorsque le licencié MAJEUR recevra le lien pour enregistrer sa demande, il devra répondre sur son rôle dans le club

MUTATION

POUR TOUS : Elle est sans justificatif si validation par la FFHB avant le 31 Juillet 2026.

Au-delà, certains justificatifs seront exigés selon la situation du licencié. Ils vous seront précisés au moment de l'adhésion

2014 et plus Aucun justificatif - Mutation gratuite

2013 à 2010 Justificatifs selon le motif de la mutation - Payante - Voir tableau plus

haut 2009 et moins Idem - Payante - Voir tableau plus haut

Les démarches sont à faire auprès du nouveau club



CHARTRE DE L'US SAINTES HANDBALL

2026-2027

Article 1 : L'Accueil et L'Encadrement

Le club a pour vocation de transmettre les fondamentaux du handball à ses adhérents dans le respect des règles de fonctionnement de l'association.

Le club met en place un encadrement capable de transmettre des contenus techniques adaptés aux joueurs afin d'assurer le bon déroulement des séances d'entraînements.

Le club ne s'engage pas à ce que tous les joueurs jouent le week-end mais il s'efforcera d'engager en compétition un nombre suffisant d'équipes par rapport à son effectif la formule de compétition choisie par le joueur (élite ou Compétition).

Les dirigeants et surveillants de gymnase pourront refuser l'accès à la salle aux joueurs non munis de chaussures propres.

Article 2 : Le joueur, la joueuse

L'adhésion à L'US Saintes Handball implique que le joueur ait des droits mais aussi des devoirs:

- Le joueur ou la joueuse a droit :

- Au respect de chacun : parents, joueurs, éducateurs, dirigeants, arbitres.
- à la meilleure formation en fonction de ses possibilités.
- à son épanouissement par la pratique et au plaisir de jouer au handball.

- Le joueur ou la joueuse doit :

- Respecter ses partenaires, ses adversaires, les arbitres, les parents, les dirigeants du club et des autres clubs.
- Respecter le matériel du club, les locaux et ranger après une séance ou compétition.
- Respecter les décisions prises par les responsables du club : Entraîneurs, dirigeants et des arbitres.
- Arriver à l'heure aux entraînements et aux matchs.
- Venir au match pour lequel il ou elle a été convoqué(e), à défaut il ou elle doit en aviser son entraîneur dans des délais permettant son remplacement.

- Porter une tenue propre à la pratique du handball en particulier, il doit venir à l'entraînement avec des chaussures propres différentes de celles qu'il a portées en venant au gymnase.
- Pour les matchs, venir avec sa tenue officielle complète.

- Le joueur ou la joueuse ne doit pas :

- Faire preuve de violence ou d'agressivité. (s'il y a une amende, les frais seront à la charge du joueur)
- Critiquer les décisions des arbitres.

Article 3 : Les Parents

Les parents sont un maillon indispensable pour le bon fonctionnement du club et l'épanouissement du joueur. Les parents ont droit au bon encadrement de leurs enfants, à la qualité de la formation et au respect de chacun. Les parents doivent s'engager à accompagner le plus souvent possible les enfants aux compétitions et aux entraînements afin de maintenir un dialogue avec les entraîneurs et les dirigeants. Un roulement devra être instauré pour les compétitions. Les parents devront rester en retrait de l'activité et s'interdire de toute intervention pendant une séance ou un match. En cas de problème, ils devront se mettre en relation avec l'entraîneur voire avec les dirigeants du club. Les parents devront veiller à l'assiduité et à la ponctualité de leurs enfants et prévenir en cas d'absence. Les parents sont les premiers supporters. Ils doivent cependant s'interdire de tout débordement physique et verbal en particulier pendant les matchs à l'égard des joueurs, des arbitres, des dirigeants des autres clubs.

Date

Le Licencié, [SI MAJEUR]
Nom et signature

Les Parents,
Nom et signature